

COMMUNE DE RIGNEY
Département du Doubs

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 4 novembre 2022
À 18h00.

Convocation : 31/10/2022

Président de séance : Nathalie CONCET, la Maire

Secrétaire de séance : Frédéric HELAINE

Étaient présents : Claude CARTERON - Lionel TOURNIER - Claudine ROYER - Nathalie CONCET - Anne CONFAIS - Frédéric HELAINE - Pascal HERMANN

Étaient absents excusés : Edith MEUTELET - Pascal BOINOT (pouvoir donné à Claude CARTERON) - Pierre DAOUDAL (pouvoir donné à Anne CONFAIS)

Étaient absents : Mathieu VIENNET

La séance est ouverte à : 18h00

Ordre du Jour :

- Approbation du crcm du 09/09/2022
- Mise à disposition du local au 1er étage à Monsieur et Madame DELARRAS
- Mise à disposition d'une parcelle à Monsieur MAIRE Gilles
- Décision modificative opération d'ordre - budget communal
- Validation des attributions de compensations définitives de la CCDB
- Tarification de l'eau pour l'année 2022-2023

ERRATUM :

Omission dans le dernier compte rendu de conseil municipal du 09/09/2022 :

Nous avons évoqué la subvention pour un devis de 100 000 euros reconduite pour les travaux de l'église. Sachant que le montant des travaux sera largement supérieur à ce devis, est-ce que les communes seront toujours d'accord pour participer au financement, la différence de coût n'étant pas prise en compte au niveau de la subvention.

DELIBERATION°43 APPROBATION DU CRCM DU 09/09/2022

Le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil en date du 9 septembre 2022 est en possession des conseillers.

Le maire demande au Conseil d'approuver le compte-rendu.

VOTE :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°44 MISE À DISPOSITION DU LOCAL DU 1 ÉTAGE DE LA MAIRIE AU PROFIT DE M ET MME DELARRAS

Madame le Maire expose les faits : Dans le cadre de leurs activités respectives, MME DELARRAS Eva , magnétiseuse, et M. DELARRAS Guillaume, hypnothérapeute, souhaitent louer le local du 1er étage, et également bénéficier de la salle de convivialité pour leurs ateliers, selon un planning bien défini.

Comme proposé à MME CHANUDET Mélanie, une convention de mise à disposition leur a été proposée, sur les mêmes conditions, soit 96€/mois, qu'ils ont accepté. Le premier jour de location interviendra le 16 novembre 2022.

Les membres sont en possession de ladite convention.

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *Valide la convention de mise à disposition du local sis au 1er étage au profit de M et Mme DELARRAS*
- *Autorise Mme le Maire à la signer*

VOTE :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°45 MISE À DISPOSITION DE LA PARCELLE ZK 0224 AU PROFIT DE MONSIEUR GILLES MAIRE

Mme le Maire présente la convention de mise à disposition objet de la présente délibération.

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *Valide la convention de mise à disposition de la parcelle ZK 0224 au profit de Monsieur Gilles MAIRE*
- *Autorise Mme le Maire à la signer*

VOTE :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°46 DÉCISION MODIFICATIVE DE BUDGET - OPÉRATION D'ORDRE - BUDGET COMMUNAL

Mme le Maire informe le conseil municipal de la décision modificative à prendre suite à la demande de la trésorerie :

Dépenses investissement art 2135-041=- 5000€

Dépenses investissement art 2135 Chapitre 21 = + 5000€

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *accepte la décision modificative*
- *autorise Mme le Maire à faire passer cette écriture sur le budget communal.*

VOTE :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°47 VALIDATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA CCDB

Madame le Maire rappelle le contexte : Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision ont été fixées librement en 2017 par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI).

La mise en œuvre du pacte fiscal nécessite chaque année la révision libre (dérogatoire) des montants des attributions de compensation.

Le montant de l'AC sera versé aux communes membres par douzième chaque mois si ce montant est supérieur à 2 000€ et annuellement si le montant est inférieur à 2 000€. Si le montant est négatif pour la commune, il sera à imputer dans le budget communal intégralement au compte 739211. S'il est positif, il sera à imputer intégralement au compte 73211.

Le Maire propose de délibérer sur le montant de l'attribution de compensation 2022 de la commune soit 42 747€ .

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- *approuve le montant de l'attribution de compensation 2022 de la commune soit : 42 747€ .*

VOTE :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°48 TARIFICATION DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2022-2023

Période du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022 : pas de modification du tarif appliqué

Période du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022 : pas de modification du tarif appliqué

TARIFICATION DE L'EAU (TVA à 5.5%)		
REDEVANCE	TARIF HT	TARIF TTC
VOLUME		
0-500 m3	1,70 €	1,79 €
501 - 1000 m3	1,62 €	1,71 €
1001 m3 et plus	1,55 €	1,64 €
LOCATION DES COMPTEURS	TARIF HT	TARIF TTC
	7,57 €	7,99 €
ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS	TARIF HT	TARIF TTC
	9,33 €	9,84 €
REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT D'EAU DANS LA RESSOURCE	TARIF HT	TARIF TTC

	0.087 €	0.0918 €
REDEVANCE SUR LA POLLUTION DOMESTIQUE	TARIF HT	TARIF TTC
	0.28€	0.295€

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- *approuve le montant de la tarification de l'eau pour l'année 2022-2023 .*

QUESTION DIVERSES

- Problème récurrent au niveau du pont rue du Champ de Foire. Des travaux réguliers sont réalisés pour pallier aux problèmes de fuite. Des engins à fort tonnage empruntent régulièrement la rue du Champ de Foire. Il faut agir rapidement en interdisant l'accès aux gros véhicules avec un portique ou autre moyen. Le projet d'aménagement et de sécurisation de cette rue sera relancé et porté au budget 2023. Information des riverains en amont.
- Problème récurrent d'éclairage public au niveau du lotissement.
- Éclairage public : voir si une baisse de la luminosité serait possible avec nos équipements actuels plutôt qu'une coupure complète.
- Travaux chemin de l'écluse : les travaux prévus et reportés sur la grande Rue par les services du Département ne rendra possible l'intervention qu'au mois d'avril 2023 - travaux d'une durée de 1 mois (sous réserve de l'obtention de la subvention). Information des riverains en amont.
- Demande d'étude de faisabilité l'aménagement de l'ancienne voie ferrée, de la rue du Champs de Foire au cimetière, avec création d'un lotissement (budget 2023)

AGENDA :

Lundi 7/11 : retour de l'APS de Galiza sur le projet de l'école

7 au 18 novembre : broyeur de la CCDB pour le nettoyage de la route de Moncey

9 au 10 novembre : réfection des enrobés de la Grande Rue

Fin novembre : branchement du pylône

Prochain conseil municipal : 18/11/2022

TOUR DE TABLE :

Lionel TOURNIER : étude de faisabilité pour l'aménagement du champ de foire en lien avec l'aménagement de la voie verte par le département.

réfléchir à une utilisation coordonnée des chauffages et de l'électricité du bâtiment de la mairie

Pascal HERMANN : demande de devis pour réfection du trottoir devant chez un résident du lotissement

La séance est levée à : 19h51

Le secrétaire de séance

Frédéric HELAINE

La Maire

Nathalie CONCET